

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 24 JANVIER 2017 – 19H00**

1. *Approbation du Procès-verbal de la séance du Mardi 22 novembre 2016 – 19H00 : adopté à l'unanimité*
2. *Approbation de l'ordre du jour : adopté à l'unanimité*
3. *Désignation du secrétaire de séance : Danielle REYNAUD*

**1. Démission d'une conseillère municipale**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Le Maire a réceptionné le 14 janvier 2017 un courrier de Madame Patricia HURTADO lui demandant de prendre acte de sa démission du conseil municipal. Il y a donc lieu de prévoir son remplacement au sein de l'assemblée par l'intégration du « suivant de liste » et de modifier le tableau du conseil municipal. Madame Mélanie GUILLE, suivante de liste, à l'issue des élections municipales 2014, est installée au sein du conseil municipal et inscrite au tableau du conseil municipal en lieu et place de Patricia HURTADO, à compter de ce jour.

**2. Approbation de la Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme**

*Rapporteur : Véronique DEGABRIEL*

Afin d'adapter le Plan Local d'Urbanisme approuvé par le conseil municipal le 6 février 2013, d'apporter certaines mises à jour et corrections, il a été décidé d'engager une modification (N°1) du PLU. A l'issue des travaux de la commission Urbanisme, de l'enquête publique, des observations des Personnes Publiques Associées, de l'avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur, il y a lieu désormais d'approuver cette modification au Plan Local d'Urbanisme. Le rapporteur donne lecture du projet de délibération qui reprend l'ensemble des éléments de la procédure. Le Maire demandera au conseil municipal d'approuver cette modification

*Adopté par 17 voix pour et 2 abstentions*

**3. Opposition du transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à l'Intercommunalité**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

La Loi ALUR a rendu obligatoire le transfert de la compétence PLU aux Communautés de Communes et d'Agglomération sauf opposition de 25% des Communes membres de l'EPCI représentant au moins 20% de la population. Afin que la Commune conserve cette compétence, le rapporteur propose de s'opposer au transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, prévu le 27 mars 2017.

*Adopté à l'unanimité*

**4. Conventions TAP activités diverses**

*Rapporteur : Arlette BERGIER*

Dans le cadre de l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires à l'Ecole Arthur Rimbaud, il est nécessaire d'établir de nouvelles conventions avec les associations et intervenants pour les activités « Jeux » et « Echecs » (45 €/séance), et un contrat avec l'intervenant « Yoga » (30 €/séance). Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les conventions et contrat correspondants.

*Adopté à l'unanimité*

**5. Convention 2017 financement Centres de loisirs et séjours intercommunaux**

*Rapporteur : Arlette BERGIER*

Il s'agit de renouveler pour l'année 2017, la convention de partenariat entre les communes de Cabrières d'Avignon, Lagnes, Maubec, Oppède et Les Beaumettes pour le financement des centres de loisirs et des séjours intercommunaux. Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ladite convention.

*Adopté à l'unanimité*

**6. Convention 2017 Association AVEC**

*Rapporteur : Arlette BERGIER*

Il s'agit de renouveler pour l'année 2017, la convention avec l'Association AVEC dans le cadre de ses actions d'animation à destination des jeunes de 12 à 17 ans. Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ladite convention.

*Adopté à l'unanimité*

**7. Syndicat Transports Scolaires Cavailon – Approbation de l'état de l'actif et du passif**

*Rapporteur : Arlette BERGIER*

Afin de finaliser la procédure de dissolution du syndicat, le conseil municipal est invité à délibérer sur l'approbation de l'état de l'actif et du passif dudit syndicat avant transfert au Conseil Départemental, autorité compétente en matière de transports scolaires.

*Adopté à l'unanimité*

**8. Modification du tableau des effectifs : suppression/création d'emploi**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

A la suite d'un avancement de grade, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la Commune en supprimant un emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet et en créant un emploi d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet.

*Adopté à l'unanimité*

**9. Mode de fonctionnement des questions diverses**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Considérant que seules les questions de faible importance doivent être traitées au titre des questions diverses ; considérant le droit des conseillers municipaux d'exposer en séance du conseil des questions ayant trait aux affaires de la Commune ; considérant qu'il convient de permettre le débat sur les questions diverses ; considérant que les questions diverses ne nécessitent pas de délibération et, dans le but de préparer par avance les éléments nécessaires à apporter réponse aux questions diverses, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à n'admettre et lire que les questions diverses écrites qui auront été transmises à son attention au moins 2 jours ouvrés avant la séance.

*Adopté par 14 voix pour, 4 contre et 1 abstention*

**10. Questions diverses**

- Réponses apportées à deux questions écrites :
  - Procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2009
  - Indemnités des élus communautaires
  -

**11. Communiqués du Maire, des élus communautaires et animateurs de commissions**

Maubec, le 24 janvier 2017



Le Maire,

Frédéric MASSIP